



Le Document unique d'évaluation des risques professionnels

Qu'est-ce que le Document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP ou DU) est **le socle des actions de prévention et de sécurité** de l'entreprise.

Il permet d'**évaluer et hiérarchiser les risques** auxquels peuvent être exposés les salariés et d'améliorer leur santé et leur sécurité au travail.

Pourquoi mettre en place le DU ?

Parce que **le DUERP est obligatoire** pour toutes les entreprises et associations employant au moins un salarié. Il doit être **mis à jour au moins une fois par an**, et à chaque changement ou modification des conditions de travail des salariés, de l'apparition d'un nouveau risque, etc.

L'employeur qui ne rédige pas ce document est passible de **sanctions financières et sa responsabilité peut être engagée d'un point de vue juridique** (jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

Le Document unique doit être tenu à disposition de personnes internes à l'entreprise, notamment les salariés, les membres du CHSCT ou encore les délégués du personnel, s'il y en a, mais également externes telles que les inspecteurs du travail ou le médecin du travail.

Pourquoi opter pour le logiciel Document unique proposé par la CPME et Harmonie Mutuelle dans le cadre du dispositif Santé PME ?

Dans sa volonté d'accompagner activement les entreprises dans leurs obligations en matière de santé, Harmonie Mutuelle a choisi de s'appuyer sur le **savoir-faire et l'expertise de Previsoft**. Les **préventeurs** de Previsoft travaillent depuis **plus de 10 ans** sur une solution simple et complète d'évaluation des risques et de rédaction du Document unique.

Pour une approche plus complète (accompagnement à la réalisation/refonte de votre Document unique, formation à l'utilisation du logiciel...), **prenez contact avec nos experts prévention.**



Pour découvrir l'offre **La santé gagne l'entreprise** et bénéficier d'informations santé scientifiquement et médicalement validées, consultez : www.lasantegagnelentreprise.fr

Contact : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Des tutoriels, webinaires et fonctions support facilitent votre prise en main du logiciel.

Les avantages à utiliser le logiciel Document unique Previsoft proposé par Harmonie Mutuelle sont nombreux :

- L'interface est ergonomique, flexible et **facile d'utilisation** : les démarches à réaliser dans le logiciel sont intuitives.
- Vous disposez d'un système autonome de cotation de vos risques, ces risques restent paramétrables à votre propre situation.
- Vous produisez facilement des indicateurs de suivi de vos risques professionnels.
- Les **misés à jour réglementaires sont automatiques**.
- Vous disposez d'une base de données pré-remplie à l'usage des utilisateurs (liste de risques, base de pictos, etc.).
- Vous bénéficiez d'une liste prédéfinie de risques notamment tirés de la liste de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles).
- Vous **éditez en quelques clics vos plans d'actions et vos fiches de poste** (fiches danger) prêts à l'affichage.